

ACTION URGENTE

CHINE. UN AVOCAT SPÉCIALISTE DES DROITS HUMAINS RISQUE LA TORTURE

Selon son épouse, Yu Wensheng, un avocat de Pékin spécialisé dans les droits humains, a été inculpé et le parquet a transféré son dossier au tribunal dans l'attente de la date du procès. Aucune notification officielle au sujet de l'inculpation ou du transfert du dossier n'a été reçue. Yu Wensheng n'a pas pu consulter ses avocats depuis son arrestation en janvier 2018, et il est à craindre qu'il ne soit soumis à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements. Cet homme est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Il doit donc être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur général du parquet
populaire de la ville de Xuzhou –
Han Xiaojun
No. 128, Xiannanlu
Quanshan Qu, Xuzhou Shi
Jiangsu Sheng 221006
Chine
Courriel : jssxzsycy@163.com*

Monsieur le Procureur général,

Yu Wensheng, un avocat de Pékin spécialiste des droits humains, a été inculpé le 1^{er} février 2019, et son dossier a été transféré du parquet populaire de la ville de Xuzhou au tribunal populaire intermédiaire de Xuzhou dans l'attente de la date du procès, selon l'épouse de Yu Wensheng, qui en aurait été informée oralement par un employé du parquet. Aucune notification officielle de l'inculpation et aucune des pièces du dossier n'ont été mises à la disposition des avocats de Yu Wensheng.

Les avocats de Yu Wensheng se sont vu à nouveau refuser la possibilité de le voir au centre de détention les 12 et 13 février 2019. Ils ont tenté à 25 reprises de rendre visite à Yu Wensheng depuis son placement en détention en janvier 2018, mais toutes leurs demandes ont jusqu'ici été rejetées par la police, sans motif clair ou valable. Je crains que Yu Wensheng, sans accès à un avocat de son choix, ne soit exposé à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements.

Yu Wensheng a été emmené par la police le 19 janvier 2018 et, après avoir été placé en « résidence surveillée dans un lieu désigné », a été officiellement arrêté le 19 avril 2018 pour « incitation à la subversion de l'État » et « entrave à agent dans l'exercice de ses fonctions ».

Je vous prie instamment :

- a) de libérer Yu Wensheng immédiatement et sans condition et d'abandonner les charges retenues contre lui, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit fondamental à la liberté d'expression ;**
- b) de veiller à ce que Yu Wensheng puisse, régulièrement et sans restriction, consulter l'avocat de son choix et voir sa famille, et à ce qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements en détention.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Yu Wensheng est un éminent avocat de Pékin spécialisé dans la défense des droits humains. Il est intervenu en tant qu'avocat dans un certain nombre d'affaires à fort retentissement portant sur des violations des droits humains. Il a ainsi notamment défendu des pratiquants du Fa Lun Gong, ainsi qu'un confrère également spécialiste des droits humains, Wang Quanzhang, arrêté et accusé de « subversion de l'État » dans le contexte de la répression massive dirigée contre les avocats et les militants à partir de juillet 2015, puis condamné à quatre ans et demi d'emprisonnement le 28 janvier 2019, après avoir été détenu pendant près de deux ans et demi.

Yu Wensheng a été officiellement arrêté par le bureau de la Sécurité publique de Xuzhou le 19 avril 2018 pour « incitation à la subversion de l'État » et « entrave à agent dans l'exercice de ses fonctions ». S'il est déclaré coupable, il encourt jusqu'à 15 ans de réclusion pour le chef d'« incitation à la subversion de l'État ».

Le 15 janvier 2018, quatre jours avant d'être emmené par la police, Yu Wensheng a reçu une lettre du Bureau de la Justice de la municipalité de Pékin lui annonçant que son autorisation d'exercer en tant qu'avocat avait été suspendue car cela faisait plus de six mois qu'il n'avait pas été employé par un cabinet d'avocats officiellement enregistré. Il a également reçu une lettre de ce même bureau, datée du 12 janvier 2018, l'informant que sa demande d'ouverture d'un nouveau cabinet d'avocats avait été rejetée, au motif qu'il avait fait à plusieurs reprises des commentaires critiquant l'autorité du Parti communiste chinois et le régime de « l'état de droit socialiste » dans le pays.

Yu Wensheng avait déjà été incarcéré pendant 99 jours en 2014, et avait plus tard confié à Amnesty International qu'il avait été torturé pendant cette période. Il avait été arrêté le 13 octobre 2014 par le bureau de la Sécurité publique de Daxing, à Pékin, après avoir exprimé son soutien aux manifestations en faveur de la démocratie à Hong Kong. Il a dit à Amnesty International qu'il avait été détenu dans le quartier des condamnés à mort pendant 61 jours et interrogé environ 200 fois. Privé d'avocat pendant cette période de détention, il a été interrogé chaque jour par 10 agents de la Sécurité publique, en trois équipes qui se relayaient. Au début, les agents se sont contentés de l'insulter. Puis ils l'ont menotté, les mains derrière le dossier d'une chaise métallique. Les muscles et les articulations de son corps étaient complètement étirés. Selon son témoignage, deux policiers tiraient régulièrement d'un coup sec sur les menottes, ce qui le faisait hurler de douleur à chaque fois.

Yu Wensheng a été brièvement détenu de nouveau en octobre 2017, après avoir écrit une lettre ouverte dans laquelle il disait que le président Xi Jinping n'était pas à sa place à la tête de la Chine, compte tenu du durcissement de son régime « totalitaire » dans le pays. La famille et les amis de Yu Wensheng pensent qu'il est actuellement détenu en raison de cette lettre ouverte.

Le 23 janvier 2018, le site d'information *The Paper*, basé à Shanghai, a publié un article accompagné d'une vidéo grossièrement montée qui affirmait qu'un avocat dénommé Yu avait agressé deux policiers alors qu'il résistait à son arrestation, le 19 janvier. L'article a été largement diffusé sur les portails de recherche d'informations et sur les réseaux sociaux en Chine, le nom de Yu Wensheng étant mentionné dans des tweets et des publications venant de comptes de réseaux sociaux non identifiés. Selon ses amis et sympathisants, il s'agit manifestement d'une manœuvre visant à le discréditer au moyen de méthodes bien connues, qui ont déjà été utilisées contre d'autres avocats et militants détenus.

Le placement en détention de l'avocate Wang Yu et de sa famille le 9 juillet 2015 a marqué le début d'une répression sans précédent de la part des autorités contre les avocats spécialistes des droits humains et d'autres militants. Dans les semaines qui ont suivi, près de 250 avocats et militants ont été interrogés ou placés en détention par des agents chargés de la sûreté de l'État et, dans de nombreux cas, des perquisitions ont été effectuées à leur bureau et à leur domicile. En décembre 2017, neuf personnes avaient été déclarées coupables de « subversion de l'État », d'« incitation à la subversion de l'État » ou d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Cinq d'entre elles sont toujours incarcérées, trois ont été condamnées à des peines d'emprisonnement avec sursis et la dernière a été « exemptée de sanction pénale » mais reste sous surveillance. Une dixième personne, l'avocat Wang Quanzhang, a été condamnée à quatre ans et demi d'emprisonnement le 28 janvier 2019.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 5 AVRIL 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Yu Wensheng (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/8295/2018/fr/>

